



Notice d'utilisation

La base BOFiP-Impôts-Archives

- La base BOFiP-Impôts-Archives permet d'accéder à la doctrine fiscale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) diffusée antérieurement à la création du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts et contenue dans les instructions publiées au Bulletin officiel des impôts, la Documentation de base et les rescrits de portée générale.
- ATTENTION : la doctrine contenue dans BOFiP-Impôts-Archives n'est plus en vigueur. En effet, elle a été rapportée, à compter du 12 septembre 2012, par l'instruction 13 A-2-12 du 7 septembre 2012, lors de la création du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts. Elle n'est donc susceptible de s'appliquer qu'aux situations antérieures au 12 septembre 2012.
- Pour connaître la doctrine administrative applicable à compter du 12 septembre 2012, consulter le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts.

Sommaire

- Une présentation rapide des fonctionnalités de la base documentaire
 - S'orienter
 - Les différents types de recherche et leurs fonctionnalités :
 - Rechercher par mots-clés
 - Rechercher à partir des identifiants des documents
 - Rechercher par le plan de classement
 - Imprimer ou exporter un document en PDF
 - Le panier
 - Constituer un panier
 - Exporter un ou plusieurs documents au format PDF pour un enregistrement ou une impression

S'orienter

Retour vers la page d'accueil

En cliquant sur ces logos, vous serez redirigé vers les sites gouvernementaux

Fonctionnalités

Cartouche de recherche

Accueil BOFiP-Archives

- Documentation de base (DB)
- Bulletins officiels des impôts (BOI) par année
- Bulletins officiels des impôts (BOI) par série
- Rescrits (RES) par année
- Rescrits (RES) par série

Liens utiles

- Assemblée nationale
- BOFiP-impôts**
- Circulaires
- Douane
- EUR-Lex
- Imprimés sur Impots.gouv.fr
- Légifrance
- Sénat

Services

- Notice d'utilisation de BOFiP-impôts-Archives
- Table de concordance
- Projets d'instructions soumis à consultation

Titre de la page **BOFiP-Archives**

La base BOFiP-Archives permet d'accéder à la doctrine administrative fiscale de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) contenue dans les instructions publiées au Bulletin officiel des impôts, la Documentation de base et les rescrits de portée générale diffusés jusqu'au 11 septembre 2012.

ATTENTION : la doctrine contenue dans BOFiP-Archives n'est plus en vigueur. En effet, elle a été rapportée, à compter du 12 septembre 2012, par l'[instruction 13 A-2-12 du 7 septembre 2012](#), lors de la création du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts. Elle n'est donc susceptible de s'appliquer qu'aux situations antérieures au 12 septembre 2012.

Pour connaître la doctrine administrative fiscale applicable à compter du 12 septembre 2012, vous pouvez consulter le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts sur BOFiP-impôts.

Recherche par le plan de classement

Accès à BOFiP-impôts

Liens utiles	
<ul style="list-style-type: none">Assemblée nationaleBOFiP-impôtsCirculairesDouane	<ul style="list-style-type: none">EUR-LexImprimés sur impots.gouv.frLégifranceSénat
Services	
<ul style="list-style-type: none">Notice d'utilisation de BOFiP-impôts-Archives (application/pdf, 749.1 kB, info)Table de concordance	<ul style="list-style-type: none">Projets d'instructions soumis à consultation publique

Mentions légales **Plan du site** **Haut de page**

© Ministère de l'Économie et des Finances

Rechercher par mots-clés (1/3)



La recherche sur une expression exacte s'effectue par mots clés, séparés par un « + ».

Exemple : redevance+audiovisuelle (29 résultats)

Si les mots sont séparés par un espace et non par un « + », la recherche s'effectue sur l'ensemble des documents contenant au moins un des mots saisis.

Exemple : redevance audiovisuelle (439 résultats)

Remarque : la recherche plein texte prend en compte l'accentuation des mots mais pas leur casse.

Rechercher par mots-clés (2/3)

➤ porte sur les mots saisis

Cartouche pour effectuer une nouvelle recherche simple

Trier les résultats

Trier par: [score](#) ▲, [nom](#) ▼, [Source documentaire](#) ▼

Source documentaire	
BOI	28
DB	1

Possibilité de filtrer la liste des résultats en fonction de la nature des documents.

Résultat de la recherche "redevance+audiovisuelle" : Trouvé 29 document(s).

[< Précédent](#) 21-29 de 29

[B.O.J. N° 29 du 19 FEVRIER 2007 \[BOI 13N-1-07 \]](#)
Date du document: 19/02/07
Source documentaire: BOI
: INFRACTIONS ET PENALITES PARTICULIERES A LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE

[B.O.J. N° 36 du 1ER AVRIL 2009 \[BOI 6A-2-09\]](#)
Date du document: 01/04/09
Source documentaire: BOI
maintien des exonérations de redevance audiovisuelle pour les personnes qui en bénéficiaient avant la

[B.O.J. N° 36 du 1ER AVRIL 2009 \[BOI 6A-2-09\]](#)
Date du document: 01/04/09
Source documentaire: BOI
redevance audiovisuelle. »

[B.O.J. N° 56 DU 4 JUIN 2009 \[BOI 13A-3-09 \]](#)
Date du document: 04/06/09
Source documentaire: BOI
plus être effectuée sur la redevance audiovisuelle, devenue la « contribution à l'audiovisuel public

[B.O.J. N° 29 du 19 FEVRIER 2007 \[BOI 13N-1-07 \]](#)
Date du document: 19/02/07
Source documentaire: BOI
assimilés (chapitre 5) ; - à la redevance audiovisuelle (chapitre 6). CHAPITRE PREMIER

[SOUS-SECTION 2 RÉFÉRÉ \[DB 1303962\]](#)
Date du document: 10/08/98
Source documentaire: DB
national ; 4° Sur les litiges relatifs à la redevance audiovisuelle ; 5° Sur les recours relatifs aux

[B.O.J. N° 41 du 11 AVRIL 2008 \[BOI 6A-1-08\]](#)
Date du document: 11/04/08
Source documentaire: BOI
personnes concernées pourront bénéficier d'un dégrèvement total de la redevance audiovisuelle pour

[B.O.J. N° 52 DU 15 MAI 2009 \[BOI 5B-18-09\]](#)
Date du document: 15/05/09

Navigation entre les pages de résultats

Rechercher par mots-clés (3/3)

- L'utilisation des opérateurs booléens est possible (AND, OR, NOT).

Les opérateurs s'écrivent en majuscules et doivent être séparés des mots par des espaces).

Exemples :

- **taxe AND vidéogramme**

renvoie tous les documents contenant à la fois les mots "taxe" et "vidéogramme" ;

- **crédit-bail NOT sicomi**

renvoie tous les documents contenant le mot "crédit-bail" et ne contenant pas le mot "sicomi" ;

- **redevance+audiovisuelle OR contribution+à+l'audiovisuel+public**

renvoie tous les documents contenant les mots "redevance audiovisuelle" ou "contribution à l'audiovisuel public".

Remarque : lorsque les mots saisis sont séparés d'un espace, cela revient à les séparer par l'opérateur OR (redevance audiovisuelle <=> redevance OR audiovisuelle).

- Les opérateurs peuvent être combinés entre eux lors d'une recherche.

Exemple : (article OR art.) AND 81

Résultat de la recherche "(article OR art.) AND 81" : Trouvé 483 document(s).

(article OR art.) AND 81 Recherche 1-10 de 483 [Suivant >](#)

[SECTION 2 RÉGIME FISCAL DE LA PARTICIPATION AU REGARD DES SALARIÉS \(CGI, ART. 157-16° BIS, 163 BIS AA ET ANN. II, ART. 81 BIS\) IDB 4N1221](#)

Date du document: 30/08/97
Source documentaire: DB
157-16° bis, 163 bis AA et ann. II, art. 81 bis) Ep
R.O.I. N° 26 du 7 FEVRIER 2000 IRO1 3P-3-001

Rechercher à partir des identifiants des documents

➤ En saisissant les identifiants sous la forme :

- Pour la DB : 5A112
- Pour les BOI : 3A-5-12
- Pour un rescrit : RES+2012/33

Respecter les règles typographiques pour optimiser la restitution des résultats (reproduire les exemples à l'identique).

Trier les résultats

Trier par: [score](#) ▲, [nom](#) ▼, [Source documentaire](#) ▼

▼	Source documentaire	▼
RES		1

Résultat de la recherche "RES+2012/33" : Trouvé 1 document(s).

[3 C 21 produits imposables au taux réduits \[RES 2012/33\]](#)
Date du document: 01/05/12
Source documentaire: RES

Rechercher par le plan de classement (1/2)

- Une navigation directe dans les 6 niveaux de l'arborescence pour la Documentation de Base

BOFiP-impôts-Archives
Doctrines applicables jusqu'au 11 septembre 2012

TITRE PREMIER PRINCIPES GÉNÉRAUX D'IMPOSITION APPLICABLES AUX BIENS D'OCCASION, AUX OEUVRES D'ART ET AUX OBJETS DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ [DB 3K1]

Accueil BOFiP-impôts-Archives
Documentation de base (DB)
3-SÉRIE 3 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
3A-DIVISION A CHAMP D'APPLICATION
3B-DIVISION B BASE D'IMPOSITION FAIT GÉNÉRATEUR ET EXIGIBILITÉ
3C-DIVISION C TAUX
3D-DIVISION D LIQUIDATION DÉDUCTIONS
3E-DIVISION E OBLIGATIONS DES ASSUJETTIS
3F-DIVISION F PETITES ENTREPRISES
3G-DIVISION G RÉGIMES TERRITORIAUX PARTICULIERS
3I-DIVISION I AGRICULTURE
3K-DIVISION K BIENS D'OCCASION, OEUVRES D'ART, OBJETS DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ
3K1-TITRE PREMIER PRINCIPES GÉNÉRAUX D'IMPOSITION APPLICABLES AUX BIENS D'OCCASION, AUX OEUVRES D'ART ET AUX OBJETS DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ
3K11-CHAPITRE 1 PRINCIPES CONCERNÉS
3K12-CHAPITRE 2 PRINCIPES D'IMPOSITION
3K13-CHAPITRE 3 OPÉRATIONS D'ACHAT
3K14-CHAPITRE 4 OPÉRATIONS DE COMMISSION ET DE COURTAÏE
3K2-TITRE 2 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES SELON LA NATURE DES BIENS

Références du document	3K1 3K11 3K111
Date du document	15/08/95
Annotations	Lié au BOI 3A-7-08

TITRE PREMIER
PRINCIPES GÉNÉRAUX D'IMPOSITION APPLICABLES AUX BIENS D'OCCASION, AUX OEUVRES D'ART ET AUX OBJETS DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ

Remarque. - La 7^e directive communautaire a été adoptée par le Conseil des communautés européennes le 14 février 1994 ; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995.
Elle s'applique à la date de son entrée en vigueur.
Toutefois, l'abrogation de la directive n° 77/388/CEE, régime particulier applicable dans le domaine des biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité, est prévue par la directive n° 92/48/CEE, régime particulier applicable dans le domaine des biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité, du 15 décembre 1992 est effective à compter du 1^{er} avril 1995. Cette disposition applicable à partir du 1^{er} avril 1995, est applicable à compter du 1^{er} avril 1995.
Cette directive qui prévoit le système commun de taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la directive n° 77/388/CEE, régime particulier applicable dans le domaine des biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité, est applicable à compter du 1^{er} janvier 1995.
Elle complète comme les directives précédentes sur le régime des échanges intracommunautaires de biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité.

Le titre et la position du document dans le plan sont apparents en caractère gras. Il s'agit de la DB 3K1.

Rechercher par le plan de classement (2/2)

➤ Une navigation par millésime ou par série pour les BOI et les rescrits

Accueil BOFiP-Impôts-Archives

- Documentation de base (DB)
- Bulletins officiels des impôts (BOI) par année
 - 2012
 - 2011
 - 3CA : Taxes sur le chiffre d'affaires
 - B.O.I. N° 84 DU 21 DECEMBRE 2011 [BOI 3A-4-11]**
 - B.O.I. N° 81 DU 29 NOVEMBRE 2011 [BOI 3A-3-11]
 - B.O.I. N° 66 DU 5 AOÛT 2011 [BOI 3D-1-11]
 - B.O.I. N° 29 DU 5 AVRIL 2011 [BOI 3L-1-11]
 - B.O.I. N° 29 DU 5 AVRIL 2011 [BOI 3A-2-11]
 - B.O.I. N° 29 DU 5 AVRIL 2011 [BOI 3C-2-11]
 - B.O.I. N° 17 DU 3 MARS 2011 [BOI 3C-1-11]
 - B.O.I. N° 6 DU 24 JANVIER 2011 [BOI 3A-1-11]
 - B.O.I. N° 3 DU 12 JANVIER 2011 [BOI 3P-1-11]
 - B.O.I. N° 2 DU 11 JANVIER 2011 [BOI 3F-1-11]

Navigation par millésime, puis par série

Références du document	3A-4-11
Date du document	21/12/11

Titre et référence du BOI

Directeur de publication : Philippe
Impression : S.D.N.C.
82, rue du Maréchal Lyautey – BP

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

3 A-4-11

N° 84 DU 21 DECEMBRE 2011

INSTRUCTION DU 6 DECEMBRE 2011

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE.
EXONÉRATION APPLICABLE AUX OUVRIERS
INTERNATIONAL REPRÉSENTÉ AU TITRE DE

(C.G.I., art. 257 13°, 262 II 4° à 7° ; C.C.I.)

NOR : ECE L 11 30011 J

OU

Accueil BOFiP-Impôts-Archives

- Documentation de base (DB)
- Bulletins officiels des impôts (BOI) par année
- Bulletins officiels des impôts (BOI) par série
- Rescrits (RES) par année
 - 2012
 - 3CA : Taxes sur le chiffre d'affaires
 - 3 C 21 produits imposables au taux réduits [RES 2012/01]**
 - 3 C 21 produits imposables au taux réduit [RES 2012/3]
 - 3 C 21 produits imposables au taux réduit [RES 2012/21]
 - 3 C 22 prestations de service imposables au taux réduit [RES 2012/22]
 - 3 A 3. Exonérations [RES 2012/25]
 - 3 B 1. Base d'imposition [RES 2012/26]
 - 3 A 2. Territorialité [RES 2012/27]
 - 3 C 21 produits imposables au taux réduit [RES 2012/28]
 - 3 C 22 prestations de service imposables au taux réduit [RES 2012/29]
 - 3 C 22 prestations de service imposables au taux réduit [RES 2012/30]
 - 3 C 21 produits imposables au taux réduit [RES 2012/33]
 - 3 C 22 prestations de service imposables au taux réduit [RES 2012/39]

Navigation par série, puis par millésime

Date du document	1
Série	3

Titre et référence du rescrit

Taxe sur la valeur ajoutée

Les travaux de composition du 6° de l'article 278 bis

Réponse :

Le 6° de l'article 278 bis

L'article 13 de la loi n° réduit de 7 % s'applique 2012.

Au sens des dispositifs sous un titre, ayant pour objet et de la culture (doctrine étend l'application du titre

Les documents de procédure de définition fiscale du livr

Imprimer ou exporter un document en PDF



The screenshot shows the BOFiP-Archives website interface. At the top right, there are icons for printing and exporting to PDF. A search bar with the text 'Rechercher' is also visible. Two red callout boxes provide instructions: one points to the PDF export icon and the other points to the print icon.

Cliquer ici pour exporter en format PDF le document en cours de consultation.

Cliquer ici pour imprimer le document en cours de consultation

Accueil BOFiP-Archives

- Documentation de base (DB)
 - 3-SÉRIE 3 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
 - 3A-DIVISION A CHAMP D'APPLICATION
 - 3A1-TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES
 - 3A11-CHAPITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES EN RAISON DE LEUR NATURE
 - 3A111-SECTION 1 LA NOTION D'OPERATION REALISEE A TITRE ONEREUX : LA NOTION DE LIEN DIRECT
 - 3A1111-SOUS-SECTION 1 LES

TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES [DB 3A1]

Références du document	3A1 3A11 3A111 3A1111
Date du document	20/10/99
Annotations	Lié au Rescrit N°2012/26

Le panier - Constituer un panier (1/3)



The screenshot shows the BOFiP-impôts-Archives website. At the top, there is a navigation bar with the logo of the French Republic, the text 'Impôts.gouv.fr', and a search bar with a 'Rechercher' button. Below the navigation bar, the main content area is titled 'BOFiP-impôts-Archives' and 'Doctrine applicable jusqu'au 11 septembre 2012'. The main content area is divided into two columns. The left column contains a navigation menu with the following items: 'Accueil BOFiP-impôts-Archives', 'Documentation de base (DB)', '3-SÉRIE 3 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES', '3A-DIVISION A CHAMP D'APPLICATION', '3A1-TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES', '3A11-CHAPITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES EN RAISON DE LEUR NATURE', '3A111-SECTION 1 LA NOTION D'OPERATION REALISEE A TITRE ONEREUX : LA NOTION DE LIEN DIRECT', and '3A1111-SOUS-SECTION 1 LES'. The right column contains the title 'TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES [DB 3A1]' and a table with the following data:

Références du document	3A1 3A11 3A111 3A1111
Date du document	20/10/99
Annotations	Lié au Rescrit N°2012/26

Annotations on the screenshot:

- A red box highlights the search bar and the 'Rechercher' button, with an arrow pointing to the search bar.
- A red box highlights the search bar and the 'Rechercher' button, with an arrow pointing to the search bar.
- A red box highlights the search bar and the 'Rechercher' button, with an arrow pointing to the search bar.
- A red box highlights the search bar and the 'Rechercher' button, with an arrow pointing to the search bar.

Le panier - Constituer un panier (2/3)

- Lorsqu'un document est réparti sur plusieurs pages, un lien permet d'envoyer l'intégralité du document vers le panier.

BOFiP-impôts-Archives
Doctrines applicables jusqu'au 11 septembre 2012

Un clic sur ce lien déclenche l'ajout de toutes les pages d'un document dans le panier ainsi que l'ouverture automatique de ce panier

B.O.I. N° 58 DU 20 JUIN 2012 [BOI 3A-5-12]

Références du document	3A-5-12
Date du document	20/06/12
Page suivante	B.O.I. N° 58 DU 20 JUIN 2012 [BOI 3A-5-12]
	Ajouter toutes les pages du document au panier

Le panier - Constituer un panier (3/3)

- Il est également possible d'alimenter le panier à partir de l'arbre de navigation :

Panier de documents

Pour ajouter des documents au panier

- En consultant le document, dans la barre d'outils, cliquer sur l'icône Ajouter au panier
- Sélectionner des documents à partir de l'arbre de navigation



Panier de documents: ajouter des documents de l'arbre de navigation

[Retourner au panier de documents](#)

Ajouter les documents sélectionnés

- Accueil BOFiP-Impôts-Archives
 - Documentation de base (DB)
 - 3-SÉRIE 3 TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES
 - 3A-DIVISION A CHAMP D'APPLICATION
 - 3A1-TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES
 - 3A11-CHAPITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES EN RAISON DE LEUR NATURE
 - 3A111-SECTION 1 LA NOTION D'OPERATION REALISEE A TITRE ONEREUX : LA NOTION DE LIEN DIRECT
 - 3A1111-SOUS-SECTION 1 LES PRINCIPES
 - 3A1112-SOUS-SECTION 2 LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION
 - 3A112-SECTION 2 LA NOTION D'ASSUJETTI
 - 3A1121-SOUS-SECTION 1 NOTION D'INDÉPENDANCE

Le panier - Exporter un ou plusieurs documents au format PDF pour un enregistrement ou une impression

11 septembre 2012

Panier de documents

Pour ajouter des documents au panier

- En consultant le document, dans la barre d'outils, cliquer sur l'icône Ajouter au panier
- [Sélectionner des documents à partir de l'arbre de navigation](#)

Contenu de votre panier

Votre panier contient 2 documents.

[Rafraîchir](#)

[Sélectionner tous](#) | [Désélectionner tous](#) | [Enlever les documents sélectionnés](#) | [Enlever tous](#)

	Nom de document
<input type="checkbox"/>	TITRE PREMIER OPÉRATIONS IMPOSABLES [DB 3A1]
<input type="checkbox"/>	SOUS-SECTION 2 LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION [DB 3A1112]

[Sélectionner tous](#) | [Désélectionner tous](#) | [Enlever les documents sélectionnés](#) | [Enlever tous](#)

Tâches du panier de documents

- [Agréger tous les documents du panier en un document PDF](#)

Cliquer ici pour imprimer la liste des documents du panier.

Il est possible d'agréger en un document PDF (fonction limitée à 50 documents au maximum) tous les documents du panier.

Le fichier obtenu peut alors être enregistré ou imprimé.

- La fonction d'export est particulièrement utile pour imprimer en une seule opération un document réparti sur plusieurs pages



© DGFIP 2013

COPYRIGHT

Reproduction interdite

(Code de la propriété intellectuelle, art. L111-1 et s.)